



DÉCISION N°004/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2024

Portant attribution d'une Lettre-Commande

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG DECIDE :

- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
 - Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
 - Vu l'Arrêté N°000214/A/MINDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre;
 - Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National N°004 /AONO/C-MENGANG/CIPM-CM/2024 DU 27/01/2024,
- Vu la lettre de proposition rapport d'attribution N°005/LP/ CIPM- 2024 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MENGANG, du 18 mars 2024;

DECIDE

Article 1^{er}: pour les travaux de réalisation d'un forage équipé à motricité humaine à Akondog dans la Commune de Mengang , Département du Nyong et Mfoumou, Région du centre.

Dossier D'Appel d'Offre National Ouvert	Nom et Adresse	Montant Final de la Lettre-Commande TTC en FCFA	Observations
N°004 /AONO/ C-MENGANG/CIPM-CM/2024 DU 07/02/2024	TOP FORAGE COMPAGNY SARL	8 000 000	REtenue

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Ampliations:

- PREFET / NM / Akga
- ARMP / CE
- DD MAP/NM/ Akga
- DDMINDEVEL/NM
- DDEE
- CIPM-MG / Mengang
- AFFICHAGE